

Verger communal conservatoire et pédagogique



Programme :

Création d'un verger conservatoire de pommiers, géré par l'association « Les Croqueurs de Pommes »

Date de réalisation : 2013

Concepteur(s) :

Vivien MILLET, paysagiste

Maître d'ouvrage :

Ville de Corbeilles-en-Gâtinais

Surface : 5 500 m²

Coûts : 77 000 euros HT

Photos : CAUE du Loiret

DCE | Plan global d'aménagement | Mars 2012 | Vivien Millet - Ingénieur Paysagiste

Création d'un verger communal | Commune de Corbeilles (45)



Qualité urbaine/d'insertion

La commune souhaitait créer un verger conservatoire sur une parcelle plantée de jeunes pommiers, en facilitant son accessibilité à tous les publics, sans dénaturer un site écologiquement riche (bords du Maurepas, haies naturelles...).

Qualité architecturale du local

La parcelle accueille une structure légère entièrement réalisée en bois et adossée à des murs de gabions d'une surface de 20 m², permettant l'accueil du public et de manifestations. Grâce à ses nombreuses ouvertures sud et ouest, cet « abri de jardin » amélioré est modulable et ouvert sur le verger. Un débord de toit permet entre autre l'aménagement d'un espace à vivre, abrité, complémentaire.

Système(s) constructif(s)

Structure en bois, complétée à l'intérieur de panneaux de type OSB et à l'extérieur par un bardage de bois de mélèze. La toiture associée à un système d'étanchéité et de drainage est végétalisée.

Qualité(s) d'usage

Le bâtiment d'accueil intègre un espace de stockage, un local technique et des toilettes sèches.

Dimension environnementale

Toilettes sèches / Toiture végétalisée (graminées et plantes de type succulentes, adaptées aux contraintes climatiques extrêmes et ne demandant pas d'entretien). Gestion différenciée (tonte, fauche) pour les espaces enherbés du verger. Prairies fleuries mellifères pour la pollinisation des arbres fruitiers.

Rôle du CAUE (démarche)

Ces aménagements ont été réalisés dans le cadre d'un financement 1 % Paysage et Développement lié à la construction de l'autoroute A19. Dans le cadre d'une convention État - Arcour (concessionnaire) – CAUE, l'une des missions principales du CAUE a été de favoriser l'émergence de projets de qualité promouvant les valeurs paysagères des territoires traversés par l'autoroute, en lien avec la charte d'itinéraire de 2007, et de veiller à la cohérence des projets présentés aux demandes de financement. En concertation avec la commune (maître d'ouvrage), le CAUE a aidé à l'élaboration du dossier de candidature pour l'obtention d'un financement d'études globales.



Avant



Après

